



2023 CONFERENCE ON  
LAND POLICY IN AFRICA

CONFERENCE SUR LES POLITIQUES  
FONCIERES EN AFRIQUE 2023



CENTRE AFRICAIN SUR LES POLITIQUES FONCIERES

## APPEL À COMMUNICATION

CONFERENCE SUR LES POLITIQUES FONCIERES EN AFRIQUE  
2023

**Promouvoir une gouvernance foncière durable en Afrique  
pour une mise en œuvre accélérée de la Zone de libre-  
échange continentale africaine**

21-24 novembre 2023

Siège de l'Union africaine,  
Addis-Abeba (Éthiopie)



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP  
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE  
DE DEVELOPPEMENT



A.23-00910

## APPEL À COMMUNICATION

La Conférence sur les politiques foncières en Afrique est organisée tous les deux ans par le Centre africain sur les politiques foncières, qui est une initiative conjointe de la Commission de l'Union africaine, de la Commission économique pour l'Afrique et de la Banque africaine de développement. L'objectif est de renforcer les moyens d'action en matière de politique foncière en Afrique, en améliorant l'accès aux connaissances et aux informations sur l'élaboration et la mise en œuvre de la politique foncière. En particulier, la Conférence sur les politiques foncières se veut un cadre permettant de présenter les résultats de la recherche et d'attirer l'attention d'un large éventail de parties prenantes sur les questions et l'état du développement, de la mise en œuvre et du suivi de la politique foncière en Afrique. Elle offre également une occasion unique de présenter des pratiques émergentes et prometteuses et de faciliter la mise en réseau. Parmi les participants à la Conférence figurent des chercheurs, des universitaires, des représentants de gouvernements (y compris des parlementaires), des organisations de femmes et de jeunes, des autorités coutumières, des agriculteurs, des représentants de la société civile, du secteur privé, des spécialistes des questions foncières et des partenaires au développement. La première édition de la Conférence sur les politiques foncières s'est tenue en novembre 2014 sous le thème : « Les politiques foncières en Afrique au cours de la prochaine décennie : assurer le développement agricole et la croissance inclusive. » Une deuxième édition de la Conférence s'est tenue en novembre 2017 autour des questions de la jeunesse, de la terre et de l'emploi. Une troisième édition a eu lieu en 2019 qui était consacrée aux voies et moyens de gagner le combat contre la corruption dans le secteur foncier. À la suite de la pandémie de COVID-19, la quatrième édition de la Conférence, qui s'est tenue du 2 au 4 novembre 2021, a été hybride, la composante physique s'étant déroulée à Kigali, au Rwanda. Elle avait pour thème : « *La gouvernance foncière pour la sauvegarde de l'art, de la culture et du patrimoine vers l'Afrique que nous voulons* ».

### Le thème de la Conférence de 2023

Le consortium tripartite composé de la Commission de l'Union africaine (CUA), de la Banque africaine de développement (BAD) et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) organisera, du 21 au 24 novembre 2023, la cinquième Conférence sur les politiques foncières en Afrique dans le cadre de l'« *Année de la ZLECAf : Accélération de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine* », qui est le thème de l'année pour l'Union Africaine.

L'adoption de ce thème devrait susciter un plus grand engagement politique et accélérer la mise en œuvre effective de la ZLECAf pour faire profiter pleinement les citoyens africains de cette zone de libre-échange et réaliser les aspirations et les objectifs énoncés dans l'Agenda 2063. Les activités menées tout au long de l'année renforceront la collaboration existante entre les États membres, les communautés économiques régionales (CER), les institutions de l'UA, le secteur privé, les partenaires de développement et d'autres parties prenantes. Le but étant de mobiliser et de mettre en œuvre des initiatives susceptibles de stimuler le commerce intra-africain, en particulier le commerce dans la production à valeur ajoutée et le commerce dans tous les secteurs de l'économie du continent. La terre est l'une des principales ressources et l'un des principaux moteurs de la mise en œuvre de la ZLECAf ; elle fournit un pourcentage important des produits de base agricoles destinés aux échanges. Elle est également la source des richesses minérales de l'Afrique et d'autres produits de base. En outre, les processus de fabrication se déroulent sur terre. La création d'un marché unique dans le cadre de la ZLECAf offre des possibilités de croissance économique et de création de réseaux nouveaux et innovants pour ceux qui opèrent dans des secteurs tels que l'exploitation minière, l'industrie

manufacturière, les services, l'agriculture et l'agro-industrie. La question de la gouvernance foncière inclusive devient donc cruciale pour la réalisation des objectifs de la ZLECAf.

Au vu de ce qui précède, les experts souhaitant participer à la Conférence sont invités à répondre à l'appel par l'envoi de résumés, de cours magistraux ou séminaires, de manifestations parallèles et d'autres formes de participation en personne ou en ligne à la Conférence. Les résumés et autres formes de participation à la conférence peuvent être soumis comme suit :

- 1) Les résumés sur la ZLECAf et le commerce transfrontalier doivent être en rapport avec la gouvernance et la politique foncières inclusives en Afrique.
- 2) Les résumés de communications, de cours magistraux ou séminaires, de manifestations parallèles et d'autres formes de participation en personne ou en ligne à la Conférence doivent être soumis dans le cadre des catégories et sous-thèmes des activités ci-après :

**Catégorie d'activités aux fins de présentations scientifiques :**

- i) Document de conférence (en personne ou en ligne)
- ii) Activités préalables
- iii) Cours magistraux ou séminaires en présentiel ou en ligne, entre autres
- iv) Manifestations parallèles
- v) Affiches
- vi) Stand/exposition

**Sous-thèmes principaux :**

- 1) Meilleures pratiques en matière d'élaboration de politiques foncières réactives et responsables pour améliorer le commerce transfrontalier en Afrique
- 2) Pratiques de gouvernance foncière inclusives et transparentes et mise en place d'institutions d'administration foncière efficaces
- 3) Suivi et évaluation de la gouvernance foncière

***Thèmes transversaux : jeunesse, populations autochtones, genre, eau, changements climatiques, alimentation, commerce transfrontalier***

**Sous-thèmes**

- Une gouvernance foncière inclusive pour renforcer le commerce intra-africain, la sécurité alimentaire et les systèmes alimentaires durables
- Intégration régionale, migration, commerce intra-africain, utilisation des terres et durabilité
- Données géospatiales innovantes et technologies de numérisation, y compris la

technologie de la chaîne de blocs, pour l'administration foncière et le commerce en Afrique.

- Mise en œuvre de la ZLECAf : éliminer les obstacles à l'investissement et au commerce liés à la terre aux fins d'inclusion des femmes, des éleveurs et des jeunes d'Afrique
- Meilleures pratiques en matière de documentation de l'accès coutumier et légal aux terres, leur contrôle et leur propriété en Afrique
- Aménagement du territoire, infrastructures et planification des transports pour l'amélioration des échanges en Afrique
- La confluence de l'environnement (y compris les changements climatiques), de l'agriculture et du commerce transfrontalier dans le contexte de la ZLECAf

Les résumés devraient intégrer l'une ou l'autre des considérations suivantes :

- i) Parité hommes-femmes et jeunesse
- ii) Eau
- iii) Lois et politiques foncières
- iv) Investissements fonciers
- v) Impacts des changements climatiques
- vi) Commerce transfrontière informel dans le cadre de la ZLECAf

Les résumés doivent compter entre 700 et 1000 mots, être rédigés en anglais ou en français et être soumis en ligne au format Microsoft Word, avant le 29 juillet 2023. Les résumés de plus de 1000 mots ne seront pas examinés. Pour soumettre un résumé, veuillez utiliser le lien suivant : <https://www.conftool.org/africalandconference2023/> et choisissez le type de soumission ou le thème qui vous intéresse parmi les 7 options disponibles. Veuillez ne choisir qu'une seule piste par soumission.

## **Informations supplémentaires**

### **Pourquoi devriez-vous envisager de soumettre un résumé ?**

La Conférence sur les politiques foncières est l'événement majeur en matière de politique foncière en Afrique. Elle offre aux présentateurs les possibilités ci-après :

- i) Présenter les résultats de la recherche sur la politique foncière et la gouvernance, les dimensions culturelles, les produits de l'industrie créative, les entreprises et les pratiques d'intégration commerciale, et partager ces résultats avec des experts, des innovateurs et des praticiens d'Afrique et d'ailleurs.
- ii) Approfondir les connaissances et le développement des capacités sur les aspects clés et les dimensions culturelles de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique foncière qui contribuent à l'intégration commerciale en Afrique.

- iii) Développer ou approfondir les réseaux liés aux questions de la terre aux niveaux personnel et institutionnel.
- iv) Contribuer à la solidarité pour une meilleure gouvernance foncière en Afrique.

### **Comment les résumés seront sélectionnés ?**

Les organisateurs s'attendent à ce que la Conférence suscite un intérêt considérable et à ce que le nombre de résumés reçus soit supérieur à la capacité d'accueil. La sélection des résumés des communications, des affiches et des manifestations parallèles qui seront examinés lors de la Conférence sera donc effectuée par un comité scientifique nommé par le Centre africain sur les politiques foncières. Le comité est composé d'experts africains très respectés en matière de politique foncière et de commerce dans les différents domaines sous-thématiques de la Conférence.

La sélection des résumés se fera selon les modalités suivantes :

- i) Sélection initiale
- ii) Le comité scientifique présélectionnera les résumés sur la base des critères suivants :
  - ✓ Qualité et clarté du contenu et de la présentation ;
  - ✓ Originalité, données probantes et innovation ;
  - ✓ Conformité aux domaines thématiques de la conférence et pertinence pour ceux-ci ;
  - ✓ Importance des résultats de la recherche pour la formulation, la mise en œuvre et le suivi de la politique foncière, ainsi que pour l'accélération de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine
  - ✓ Préférence sera accordée aux auteurs/présentateurs et organisations africains ou basés en Afrique et
  - ✓ Portée géographique.

L'acceptation des résumés sélectionnés et les invitations à soumettre des articles seront communiquées deux semaines après la date limite de soumission des résumés, le **15 août 2023**. Les articles complets doivent être soumis pour inclusion dans le programme de la Conférence avant le **15 septembre 2023**. Toutes les correspondances se feront par courrier électronique.

### **Sélection finale**

La sélection finale sera effectuée par le comité scientifique sur la base de ces propositions. Toutefois, le comité scientifique ne peut garantir que le type de présentation choisi sera accordé aux auteurs/présentateurs. La décision du comité scientifique est définitive et aucun échange ne sera engagé sur ce sujet.

Pour plus d'informations concernant la Conférence sur les politiques foncières en Afrique, veuillez vous rendre sur le site Web suivant : <https://www.uneca.org/clpa2023> ou <https://www.uneca.org/eca-events/2023-conference-land-policy-africa>.

## Informations générales

- i) Les auteurs qui soumettent des résumés ne sont pas automatiquement inscrits à la Conférence sur les politiques foncières en Afrique 2023. Pour participer à la Conférence et y présenter des communications, les auteurs doivent s'inscrire **au plus tard le 5 octobre 2023**. L'inscription se fait par le lien suivant : <https://www.conftool.org/africalandconference2023/>.
- ii) La soumission des résumés est gratuite.
- iii) Tous les auteurs et présentateurs seront tenus de confirmer les éléments suivants :
  - L'acceptation des conditions générales de l'organisateur
  - L'intention de présenter le produit à la Conférence sur les politiques foncières de novembre 2023, en personne ou en ligne, par l'auteur ou un co-auteur figurant sur la liste.
- iv) Les auteurs ou présentateurs souhaitant retirer leurs articles sont priés de le faire **avant le 30 septembre 2023**.

## Publication d'articles, spectacles et présentations :

Le Comité scientifique sélectionnera des articles à valeur ajoutée scientifique, professionnelle et institutionnelle parmi ceux présentés à la Conférence, en vue de leur publication dans le Journal africain sur les politiques foncières et les sciences géospatiales ([ISSN2657-2664](#)) dans les numéros de novembre 2023 et janvier 2024, selon les dispositions prises par les organisateurs de la Conférence. Le comité scientifique fera des recommandations éditoriales et de mise en forme aux auteurs d'articles évalués par les pairs afin d'affiner ces articles et de les normaliser en vue de leur publication.